

BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

Les billets de banque en Afrique Centrale



Trentenaire de la BEAC 1972-2002



Cette brochure éditée à l'occasion
du trentième anniversaire des Accords de Brazzaville
qui donnèrent naissance
à la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)
a été tirée à 2 000 exemplaires
dont 100 ont été numérotés de 001 à 100.

Trentième
anniversaire
de la BEAC

1972
2002



Les billets de banque
en Afrique Centrale

PRÉFACE

Après la publication en 1988 d'une plaquette de son Musée de la Monnaie, la Banque des États de l'Afrique Centrale a voulu, à l'occasion du trentième anniversaire de sa création, faire une rétrospective des billets de son émission à travers la présente brochure. Plus qu'un simple catalogue de billets ayant circulé en Afrique Centrale, cette brochure est un ouvrage destiné à révéler l'univers du billet dans notre zone d'émission.

La découverte du contenu de cet ouvrage se fait au moyen de photos accompagnées de légendes explicatives, suivant la chronologie des grandes périodes monétaires de la Sous-Région.

La présentation des billets de banque constitue une vitrine des États membres, riche en enseignements, puisqu'elle met en valeur des éléments identitaires forts ainsi que l'expression de la volonté d'intégration des États à travers les visuels des vignettes qui dépeignent les richesses naturelles, le patrimoine culturel, les peuples et les principales activités économiques des Pays.

À travers cette brochure, la BEAC a voulu aussi montrer que l'émission monétaire a, dans son cheminement historique, cristallisé sur elle les préoccupations des dirigeants de la Banque. De la sorte, la gestion des signes monétaires a été marquée, au cours de ces trente dernières années, par un certain dynamisme symbolisé par une tradition de renouvellement décennal de la gamme complète des billets.

En effet, l'Institut d'Émission doit répondre à trois soucis constants :

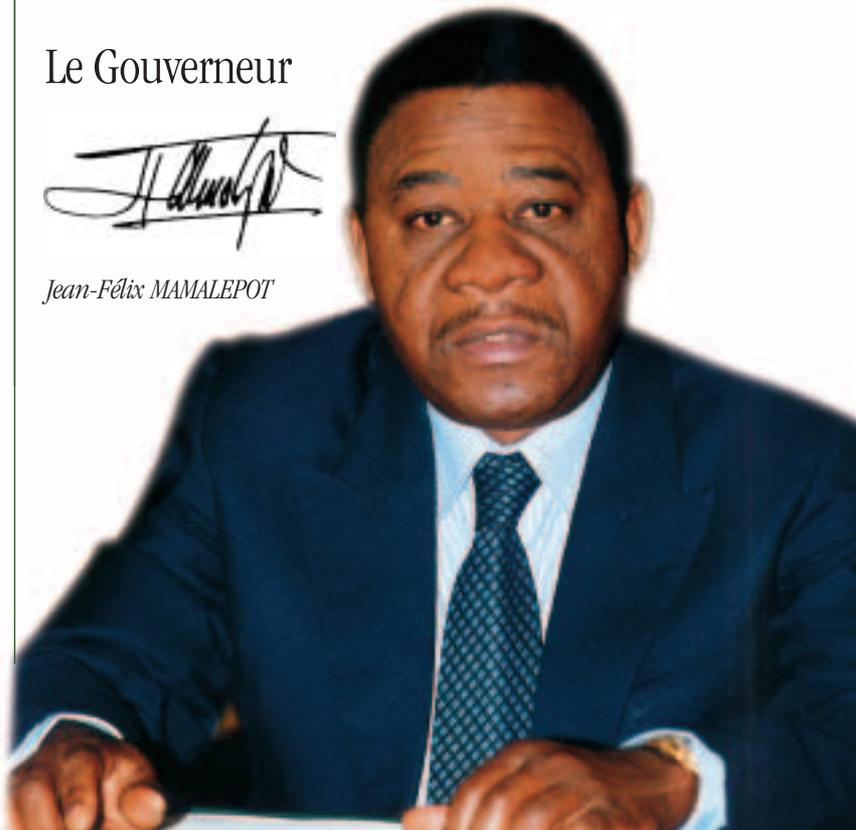
- garantir aux agents économiques la quantité de billets et pièces nécessaires aux transactions ;
- assurer une bonne qualité de la circulation fiduciaire ;
- satisfaire à des impératifs de sécurité en se mettant régulièrement au diapason des innovations technologiques intervenues dans le domaine fiduciaire afin de lutter contre les risques de falsification et de contrefaçon.

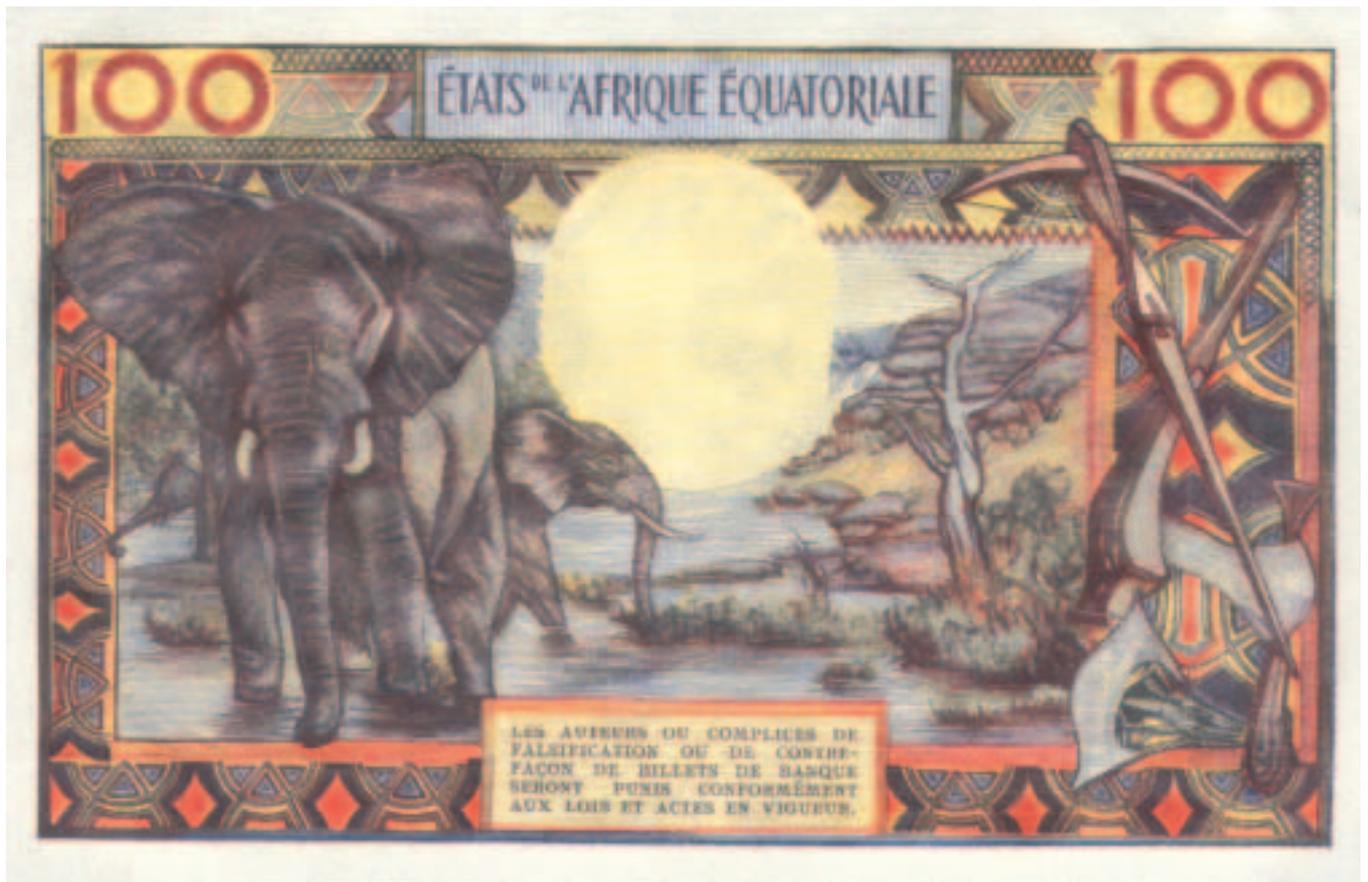
J'espère que cette brochure illustrée qui retrace les grandes périodes monétaires des pays membres de la CEMAC constituera un ouvrage de référence pour toute personne en quête de connaissance de l'histoire monétaire des pays de la Sous-Région.

Le Gouverneur



Jean-Félix MAMALEPOT





Maquette d'artiste originale du verso d'un billet de 100 francs de la Banque Centrale des États de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun (1963). Œuvre de Pierrette Lambert.



SOMMAIRE

L'histoire de la monnaie	10
La monnaie fiduciaire en Afrique Centrale	12
Aperçu historique des pays d'Afrique Centrale	13
La Centrafrique	13
Le Congo	13
Le Gabon	13
Le Tchad	13
Le Cameroun	14
La Guinée Équatoriale	14
L'histoire de l'émission monétaire en Afrique Centrale	15
Première génération de billets : 1920-1940	18
Deuxième génération de billets : 1941-1956	22
Troisième génération de billets : 1957-1971	28
Quatrième génération de billets : 1972 à nos jours	36
- "type 1972"	37
- "type 1982"	46
- "type 1992"	52
- "type 2002"	56
Les billets ayant circulé en Guinée Équatoriale avant le 1 ^{er} janvier 1985	58
Repères chronologiques de l'Institut d'Émission	62
Bibliographie	64



L'histoire de la monnaie

*Maquette d'artiste originale
du filigrane figurant,
à partir de 1960,
sur de nombreux billets
d'Afrique Centrale.*

Si la Chine a été le précurseur du concept de la monnaie vers l'an 1000 avant J.-C., sous forme d'objets usuels et utilitaires, il importe de souligner que les transactions monétaires et pré-monétaires en Afrique ont également reposé sur le système de troc, c'est-à-dire objet contre objet. Mais progressivement, certaines denrées ont acquis une "valeur repérable" par rapport à d'autres objets et ont été par conséquent reconnues comme instruments d'échange. C'est dans ce contexte que le cauri, petit coquillage coté en France dès la première moitié du XVIII^e siècle, le cuivre, la barre de fer, la noix de cola... apparaissent comme équivalents monétaires et sont rassemblés par les explorateurs pour payer leur voyage et leur séjour.

En Afrique Centrale, Savorgnan de Brazza, explorateur français, a utilisé des bons de papier, puis des découpes de zinc dont la valeur était fonction de la forme (hexagone, octogone, triangle, rectangle) pour payer les payeurs lors des remontées des fleuves vers 1875.

Mais c'est véritablement en Lydie, en Asie Mineure, qu'apparaissent les premières pièces, entre 620 et 600 avant J.-C. L'art numismatique de cette période de l'histoire sera porté à son apogée par les Grecs au début du V^e siècle avant J.-C. ; davantage de soin est apporté à la fabrication des pièces, sur lesquelles les portraits humains remplacent peu à peu les animaux.

La montée en puissance de la Macédoine au IV^e siècle avant J.-C. correspond avec la standardisation des effigies aux visages royaux, probablement imposée par les rois eux-mêmes pour affirmer leur autorité sur leurs immenses territoires. Le conservatisme des civilisations occidentales et moyen-orientales de l'époque rendra cette pratique constante jusqu'à la fin du III^e siècle après J.-C.

L'autre pôle d'évolution monétaire, la Chine, se distingue à la même période par deux particularités : les pièces sont fondues au lieu d'être frappées et ne comportent que des inscriptions succinctes au lieu de représentations artistiques. Ceci s'explique par le fait que, d'une part, les Chinois utilisaient alors beaucoup la fonderie dans leur vie quotidienne et que, d'autre part, ils étaient

suffisamment confiants dans la suprématie de leur culture pour ne pas l'affirmer sur un objet considéré comme vulgaire.

Le Moyen Âge, qui débute au VIII^e siècle de notre ère, est marqué par le développement de la foi : Christianisme et Islam. Son rejaillissement sur le numéraire se concrétise par la place prépondérante donnée aux signes religieux sur les pièces de monnaie. La lenteur des progrès économiques limite toutefois leur nombre et leur qualité.

Le réveil culturel et économique que constitue la Renaissance au XV^e siècle a plusieurs conséquences : d'une part, le développement des échanges commerciaux qui entraîne l'invention de la lettre de change, ancêtre occidental du billet de banque (que les Chinois utilisaient alors déjà depuis près de mille ans) ; d'autre part, le contenu des pièces qui évolue vers davantage de métaux précieux (or et argent) permettant ainsi l'échange de marchandises de valeurs de plus en plus importantes.

La découverte du Nouveau Monde par Christophe Colomb en 1492 permet l'exploitation de nouvelles mines d'or et d'argent dans les deux Amériques. Une série d'innovations aux XVII^e et XVIII^e siècles propulsent la fabrication des pièces de l'artisanat au stade industriel. À partir du XVII^e siècle, les puissances européennes diffusent pièces et papier-monnaie aux armes de leurs nations à travers le monde. L'émission de papier-monnaie, jusqu'alors l'affaire de banques privées, passe peu à peu sous le contrôle des États qui, au XIX^e siècle, en assureront le quasi-monopole.

Après chacune des deux guerres mondiales, la valeur des monnaies chute du fait de l'inflation. L'étalon-or, qui avait été adopté au début de notre siècle par la plupart des pays, est à son tour abandonné définitivement.

Le papier-monnaie a maintenant supplanté définitivement la pièce comme moyen d'échange. De plus en plus, les procédés électroniques, à l'exemple des cartes de crédit, sont en passe de jouer à leur tour, un rôle prépondérant dans les échanges.



La monnaie fiduciaire en Afrique Centrale

L'histoire monétaire de l'Afrique Centrale n'échappe pas à la logique susvisée. Elle se confond fondamentalement avec la période correspondant au début de la colonisation où les entreprises coloniales commerciales ont été les premières à émettre les pièces de monnaie pour les négoes avec les populations locales.

Ces pièces circulaient d'abord à partir de la côte où ces sociétés étaient installées, puis à l'intérieur des terres, dans leurs comptoirs avant d'être étendues dans toutes les enclaves territoriales puis prises en mains par l'administration coloniale.

Extrait du billet de 5 000 francs de la Banque des États de l'Afrique Centrale, gamme "type 1992".



Aperçu historique des pays d'Afrique Centrale

Les pays de l'ancienne Afrique Équatoriale Française qui constituent aujourd'hui, avec le Cameroun et la Guinée Équatoriale, la Zone CEMAC ont été découverts au XV^e siècle par les Portugais qui ont débarqué sur la côte du Gabon à la faveur de la traite des noirs. Le contrôle des côtes sera confié ensuite aux Français dans la première moitié du XIX^e siècle.

En 1910, les différents territoires de cette région étaient constitués de la Centrafrique, du Congo, du Gabon et du Tchad, qui seront ensuite rejoints par le Cameroun et la Guinée Équatoriale.

La Centrafrique

Suite à la reconnaissance de l'existence et à la délimitation des contours du Congo Français en 1885 par la Conférence de Berlin, les explorations ultérieures ont permis l'extension vers le Haut-Oubangui. Le traité franco-anglais de 1899 établit la frontière de la colonie française de l'Oubangui-Chari à la limite des eaux entre les fleuves du Congo et du Nil.

L'Oubangui-Chari devient Territoire d'Outre-Mer dans l'Union Française en 1946, puis État membre de la Communauté Française en 1958. Son indépendance est proclamée le 13 août 1960 sous le nom de République Centrafricaine.

Le Congo

En 1880, Savorgnan de Brazza remonte le cours de l'Ogooué, atteint le Stanley Pool et passe avec le Roi Batéké Makoko, du royaume d'Azinco, un traité de protectorat au profit de la France. En 1885 et 1887, des accords délimitent les frontières entre l'État du Congo, possession de Léopold II de Belgique, et le Protectorat

Français du Congo, qui devient en 1891, Colonie Française. En 1910, les possessions françaises sont regroupées en Fédérations Régionales et Brazzaville est devenue la capitale de l'Afrique Équatoriale Française.

En 1958, le Congo devient membre de la Communauté Française et son indépendance est proclamée le 15 août 1960.

Le Gabon

La présence française au Gabon remonte à 1839 avec la fondation du premier établissement par Bouët Willaumez. À la faveur des diverses explorations menées par Savorgnan de Brazza, Franceville puis Brazzaville seront créées. En 1880, le territoire du Gabon est réuni au Moyen-Congo pour former l'Ouest-Africain Français. En 1910, le Gabon devient une colonie appartenant à la Fédération de l'Afrique Équatoriale Française (AEF), et en 1946, un Territoire au sein de l'Union Française. Le 28 novembre 1958, le Gabon est proclamé République et obtient son indépendance le 17 août 1960.

Le Tchad

L'histoire du Tchad juxtapose le passé de plusieurs royaumes dont le plus ancien est le Kanem-Bornou (VIII^e siècle). Islamisé depuis le XI^e siècle, celui-ci a connu son apogée sous le règne d'Idris Alaoma entre 1571 et 1603. La décadence commencée au XVII^e siècle s'est accentuée jusqu'à l'offensive peuhl de 1809. Vers le milieu du XIX^e siècle, Rabah s'empare du pouvoir (1893) mais ses ravages vont donner prétexte à l'intervention française dans le Baguirmi et le Dar-El-Kouti, devenus Protectorats Français en 1897-1898. En 1900, Rabah est écrasé à Kousséri et Largeau achève ensuite la conquête en soumettant le Borkou sénoussiste, l'Ennedi et l'Ouaddaï. Le Tchad est alors incorporé en 1905 dans l'Oubangui-Chari, puis en 1910, dans l'Afrique Équatoriale Française (AEF). En 1913, les frontières actuelles du Tchad sont délimitées. Il devient Colonie Autonome en 1920 au sein de la Fédération de l'AEF, puis République Autonome dans la Communauté Française le 26 novembre 1958. Le 11 août 1960, son indépendance est proclamée.

Le Cameroun

L'implantation d'un comptoir allemand sur la côte en 1860 constitue le point de départ de la colonisation du Kamerun. En 1884, Bismarck envoie l'explorateur Nachtigal qui amène les principaux chefs de tribus à se ranger sous le Protectorat Allemand.

Durant la guerre de 1914-1918, le Cameroun est occupé par les troupes françaises et britanniques. En 1919, le traité de Versailles place le Cameroun sous mandat franco-britannique qui est transformé, en 1945, en tutelle. Le 31 décembre 1958, le Cameroun obtient son autonomie interne et le 1^{er} janvier 1960, son indépendance. Le 1^{er} octobre 1961 après plébiscite, la partie Sud du Cameroun britannique fusionne avec le Cameroun indépendant tandis que la partie Nord se joint au Nigeria.

Ainsi, en 1946, les Colonies d'Afrique Équatoriale Française constituées du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad sont regroupées sous le Gouvernement Général de l'Afrique Équatoriale Française pour devenir des "territoires français" regroupés dans l'Union Française avec une monnaie commune, le franc CFA (Colonies Françaises d'Afrique). Puis, avec l'autonomie interne, les quatre territoires (Congo, Gabon, RCA, Tchad) formant l'AEF deviennent des Républiques en 1958, adhèrent à la Communauté Française pour enfin constituer une Union Monétaire en 1960 lors de l'accession à l'indépendance.

S'agissant du Cameroun, après avoir été placé sous mandat français en 1919, puis sous tutelle en 1945, celui-ci va rejoindre les États constituant l'AEF dans l'UDEAC fondée en 1959, puis dans la Communauté Financière d'Afrique. À partir de 1961, le Cameroun devient membre associé et de ce fait, le nom de ce pays figure sur les monnaies au même titre que l'ex-Afrique Équatoriale Française.

La Guinée Équatoriale

Malgré la décadence de l'Empire espagnol, celui-ci ambitionnait de s'étendre en Afrique. C'est ainsi qu'en 1778, par le traité de Pardo, l'Espagne va recevoir de son voisin, le Portugal, les îles d'Annobon et de Fernando Poo dans le Golfe de Guinée et une partie de la côte occidentale.

Par la suite, l'Espagne va se désintéresser de ces possessions que les Britanniques vont occuper en 1827, notamment le port de Santa Isabel (Malabo), pour en faire une base de la Royal Navy.

En 1843, la base est transférée en Sierra Leone et les Espagnols reprennent possession de l'île qui est placée sous la direction d'un Gouverneur en 1858. La région est déclarée protectorat espagnol en 1885. Les intérêts espagnols sont reconnus par la France en 1900 et des accords fixent les frontières des possessions espagnoles en Afrique Équatoriale composées de Rio Muni, Fernando Poo, Elobey Grande, Elobey Chico, Annobon et Corsico qui constituent en 1909 la colonie de la Guinée Équatoriale.

En 1959, l'Espagne intègre sa colonie comme province espagnole sous le nom de Région Équatoriale formant les deux provinces espagnoles de Rio Muni et Fernando Poo qui sont représentées au parlement de Madrid.

En 1963, les deux provinces obtiennent leur autonomie sous le nom de Guinée Espagnole.

En 1968, l'Espagne se retire de la région et la Guinée accède à l'indépendance le 12 octobre 1968 sous le nom de Guinée Équatoriale.

Le 24 août 1984, la Guinée Équatoriale signe le traité d'adhésion à la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 instituant la BEAC et en devient membre le 1^{er} janvier 1985.

L'histoire de l'émission monétaire en Afrique Centrale

Sans remonter trop loin dans l'histoire coloniale des monnaies où la monétarisation à l'euro péenne, destinée à se substituer au troc, s'est heurtée aux obstacles traditionnels et à la réticence des populations locales à utiliser le franc, il convient cependant de relever que durant la période coloniale, la France a organisé un espace monétaire africain en complétant l'émission de quelques espèces localisées par la circulation de monnaies plus large.

L'Afrique Équatoriale Française n'a, quant à elle, pas véritablement connu de circulation de pièces localisée comme en Afrique Occidentale Française. L'émission monétaire en Afrique Occidentale Française a donc été étendue à l'Afrique Équatoriale Française entre 1920 et 1940 de sorte que, sept ans après la constitution de "l'Afrique Équatoriale Française", circulent uniquement dans cette région, des billets de banque de facture très sobre. Ceux-ci seront complétés, après la Seconde Guerre mondiale, avec des monnaies métalliques en aluminium dont les motifs traduisent l'essor économique : navires, oryx pointant ses cornes (pièces de 2 francs)...



Maquette d'artiste originale du filigrane du billet de 10 000 francs de la Banque Centrale des États de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun pour la République Centrafricaine (1968).



Maquette d'artiste originale du recto du billet de 5 000 francs (1962). (Œuvre de Pierrette Lambert).

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Afrique représentant l'essentiel du territoire de la France Libre, les symboles de la France tels que la croix de Lorraine, la devise de la République Française, le coq et le sigle "RF" surchargent les monnaies émises jusqu'en 1944 avec des légendes telles que "Cameroun Français Libre", "Afrique Équatoriale Française Libre". Durant cette même période, l'émission des billets en Afrique est assurée par la Caisse Centrale de la France Libre (CCFL).

En 1946, l'ancien Empire colonial français va se regrouper en Union Monétaire sous des appellations diverses : Départements d'Outre-Mer, Territoires d'Outre-Mer, Territoires sous mandat... qui seront autant de territoires d'émission créés

pour évoluer dans une "Zone franc" qui va comporter une monnaie directrice, le franc métropolitain, et des monnaies satellisées émises par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM). C'est dans ce cadre que vont circuler librement les monnaies de l'Afrique Équatoriale Française jusqu'à la naissance du franc des Colonies Françaises d'Afrique (CFA), le 25 décembre 1945, à la parité de 1 FCFA = 1,70 FF. Cette parité sera portée à 1 FCFA = 2 FF le 17 octobre 1948.

Le 20 janvier 1955, l'Institut d'Émission de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun (IEAEFC) est créé en remplacement de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM) pour les émissions monétaires en Afrique Équatoriale Française.

À la veille des indépendances (1959), l'Institut d'Émission sera remplacé par la Banque Centrale des États de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun (BCEAEC), conformément aux statuts et à la raison sociale qui lui ont été conférés par l'Ordonnance du 4 avril 1959 pour les émissions en Afrique Équatoriale et au Cameroun. En 1960, à la suite de la création du "nouveau franc" valant 100 francs anciens, la parité du FCFA avec le FF est revenue mécaniquement à 1 FCFA = 0,02 FF.

Enfin, le 22 novembre 1972, est signée, à Brazzaville, la Convention de coopération monétaire entre les États de la Sous-Région et le 23 novembre 1972, celle entre ceux-ci et la France. Le franc de la Coopération Financière en Afrique (CFA) a ainsi vu le jour en Afrique Centrale, avec une convertibilité extérieure garantie par le Trésor Français ainsi que la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), créée en remplacement de la BCEAEC, et qui reçoit des États membres, le privilège exclusif d'émettre les billets de banque et les monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans les pays suivants qui constituent la Zone d'Émission :

- la République du Cameroun ;
- la République Centrafricaine ;
- la République du Congo ;
- la République Gabonaise ;
- la République du Tchad.

Le 1^{er} janvier 1985, la République de Guinée Équatoriale adhère aux Accords de Brazzaville et devient membre de la BEAC à cette date.

Jusqu'au 12 janvier 1994, la parité était de 1 FF pour 50 FCFA ou 1 FCFA pour 0,02 FF. Depuis cette date, le franc CFA a subi un réaligement monétaire par rapport au franc français et une nouvelle parité a été définie au taux de 1 FF pour 100 FCFA ou 1 FCFA pour 0,01 FF. Suite à l'avènement de la monnaie unique européenne et l'arrimage du franc CFA à l'euro, la parité FF/EUR

a été arrêtée à 1 EUR = 6,55957 FF, soit de manière mécanique depuis le 1^{er} janvier 1999, 1 EUR = 655,957 FCFA.

Ainsi, calquée sur le cours de l'histoire politique des États d'Afrique Centrale, la circulation fiduciaire de la zone CEMAC peut se décliner en quatre générations de billets que le public peut découvrir au Musée de la Monnaie de la BEAC situé au Siège Central de la Banque à Yaoundé ou sur le site Web <http://www.beac.int>.

- 1^{re} génération : billets émis de 1920 à 1940.
- 2^e génération : billets émis de 1941 à 1956.
- 3^e génération : billets émis de 1957 à 1971.
- 4^e génération : billets émis de 1972 à nos jours.

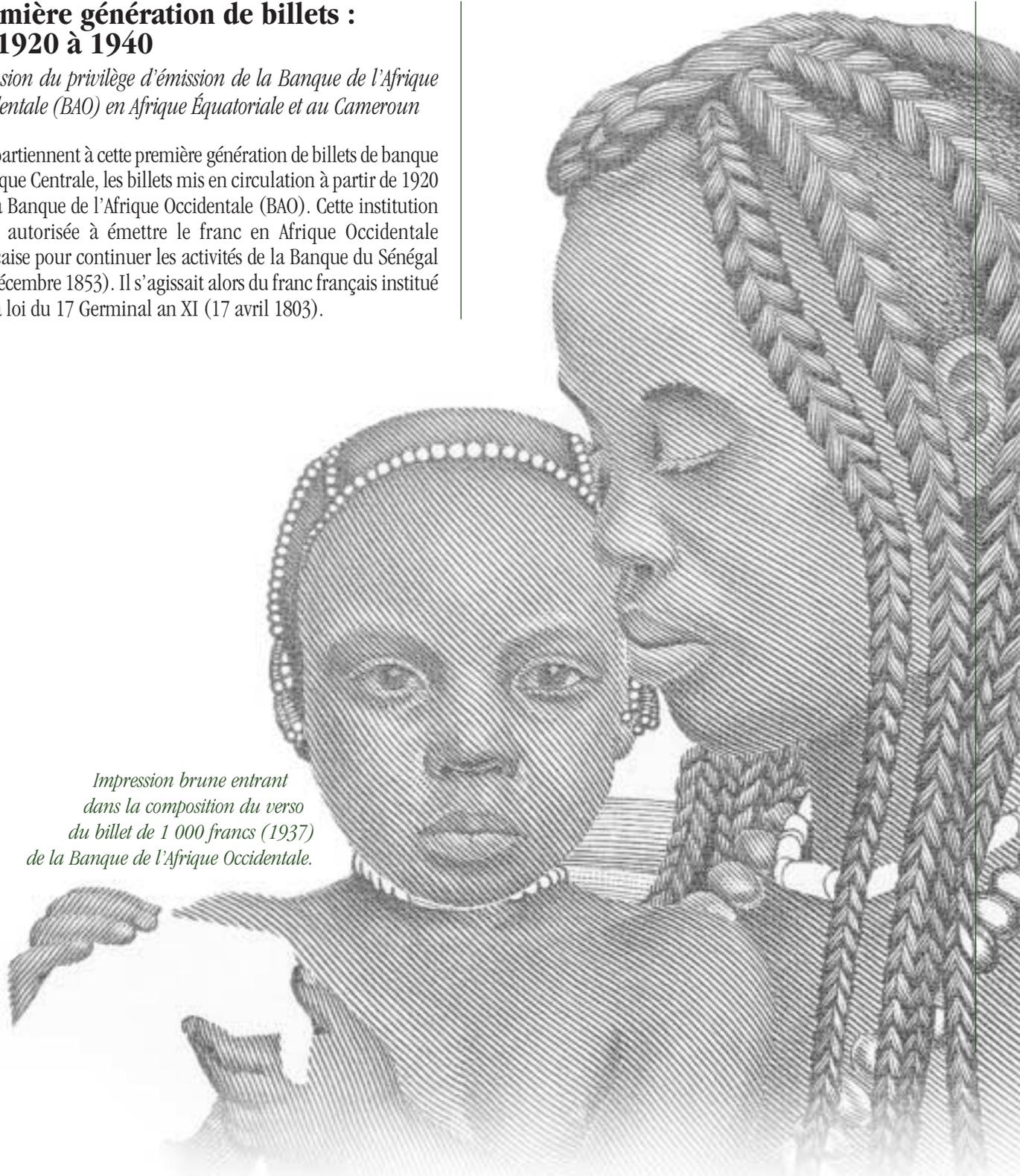
La BEAC est heureuse de vous présenter quelques-uns de ces billets qui rappelleront à certains d'entre vous, une période de leur existence, tandis qu'ils constitueront une réelle curiosité pour les générations plus jeunes.

Première génération de billets : de 1920 à 1940

Extension du privilège d'émission de la Banque de l'Afrique Occidentale (BAO) en Afrique Équatoriale et au Cameroun

Appartiennent à cette première génération de billets de banque d'Afrique Centrale, les billets mis en circulation à partir de 1920 par la Banque de l'Afrique Occidentale (BAO). Cette institution a été autorisée à émettre le franc en Afrique Occidentale Française pour continuer les activités de la Banque du Sénégal (21 décembre 1853). Il s'agissait alors du franc français institué par la loi du 17 Germinal an XI (17 avril 1803).

*Impression brune entrant
dans la composition du verso
du billet de 1 000 francs (1937)
de la Banque de l'Afrique Occidentale.*





140 x 237 mm (1924).

En 1920, le privilège d'émission de la BAO a été étendu en Afrique Équatoriale Française et au Cameroun, alors territoire sous mandat franco-britannique. Cette génération de billets correspond donc à cette période.

Il s'agissait des coupures de 5, 25, 50, 100, 500 et 1 000 francs.



120 x 203 mm (1925).



120 x 203 mm (1926).



120 x 203 mm (1929).



83 x 159 mm (1932).



80 x 120 mm (1938).



95 x 163 mm (1936).



91 x 140 mm (1937).



111 x 196 mm (1937).

Deuxième génération de billets : de 1941 à 1956

*Émissions de la Caisse Centrale de la France Libre (CCFL),
puis de Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM)*

Avec la Seconde Guerre mondiale, la Caisse Centrale de la France Libre (CCFL), chargée de l'émission monétaire, a été créée le 2 décembre 1941. Le 14 juillet 1942, une ordonnance autorise la CCFL à émettre la monnaie en Afrique Centrale, rattachée à la France Libre, à partir du 1^{er} août 1942.

Il s'agit pour cette génération, de billets de toutes les coupures appartenant aux séries mises en circulation antérieurement au transfert du privilège d'émission à l'Institut d'Émission, le 1^{er} octobre 1955. À savoir : les billets dits "Afrique Française Libre" (AFL), les deux séries de billets "Caisse Centrale de la France Libre" (CCFL) et "Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer" (CCFOM) qui comporte deux types de fabrication : billets de fabrication anglaise (CCFOM-Biang) et billets de fabrication française (CCFOM-Bifra).

*Extrait du recto du billet
de 100 francs de l'Afrique
Française Libre (1941).
Motif repris d'un billet
de la Banque de l'Afrique
Occidentale de 1936.*





80 x 120 mm (1941).



95 x 163 mm (1941).



90 x 140 mm (1941).

Série AFL



113 x 190 mm (1941).



73 x 114 mm (1941).



99 x 156 mm (1941).



75 x 125 mm (1941).

Série CCFL



77 x 136 mm (1941).



112 x 185 mm (1941).

À la fin de la guerre, la CCFL est remplacée par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM) créée le 2 février 1944 qui a émis deux types de billets.



73 x 114 mm (1944).



75 x 125 mm (1944).



76 x 135 mm (1944).



99 x 156 mm (1944).

Série CCFOM “Biang”



112 x 185 mm (1944).

Série CCFOM "Bifra"



56 x 104 mm (1946).



64 x 118 mm (1947).



70 x 130 mm (1947).



26 78 x 144 mm (1947).



107 x 200 mm (1952).



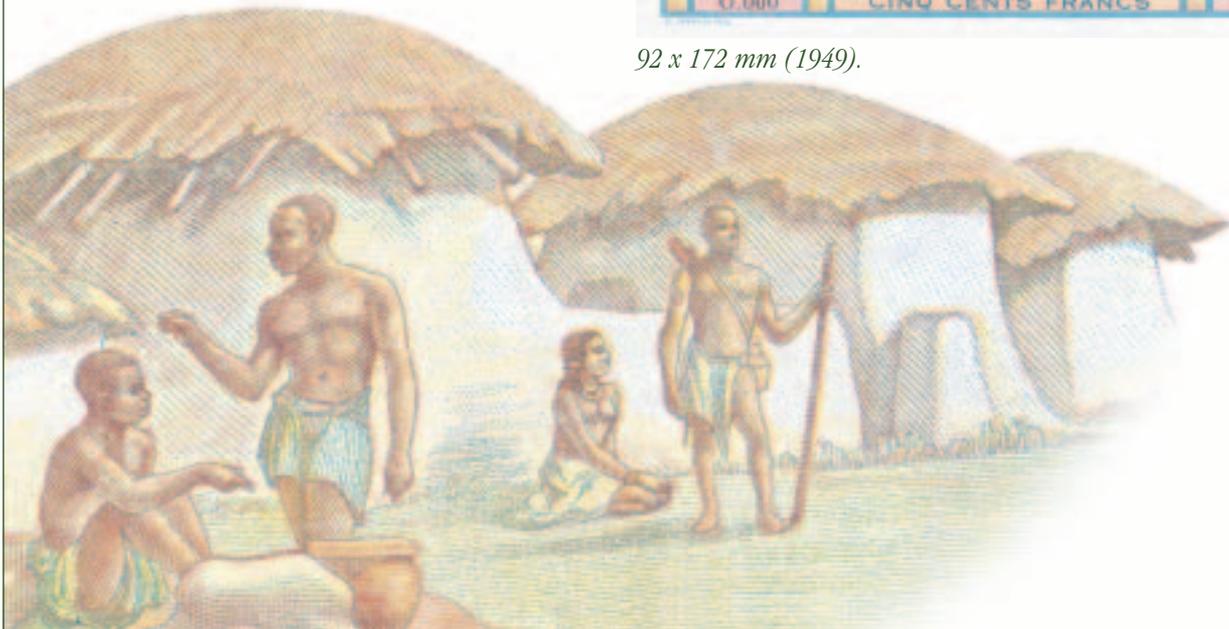
85 x 158 mm (1947).



100 x 185 mm (1948).



92 x 172 mm (1949).



Troisième génération de billets : de 1957 à 1971

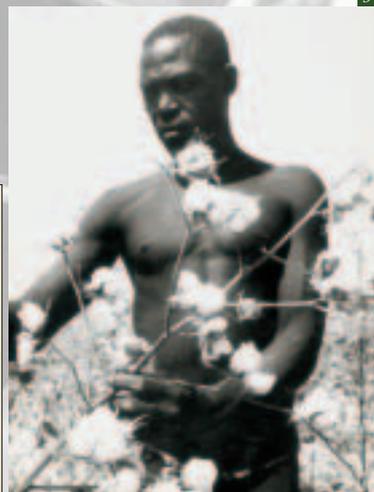
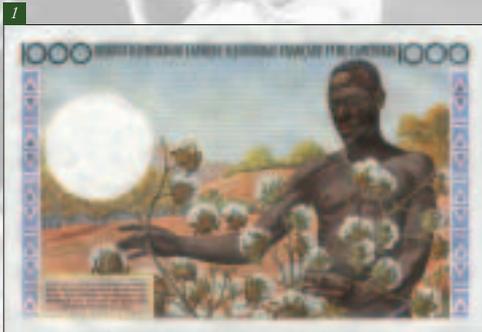
*Émissions de l'Institut d'Émission
de l'Afrique Équatoriale Française et
du Cameroun (IEAEFC), puis de la
Banque Centrale des États de l'Afrique
Équatoriale et du Cameroun (BCEAEC)*

Cette troisième génération de billets regroupe les premières émissions de l'Institut d'Émission de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun (IEAEFC) dont les activités ont démarré en 1957, et les billets émis par la Banque Centrale des États

de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun (BCEAEC) créée en 1959.

Elle comprend toutes les coupures de la série de billets émis successivement depuis sa création jusqu'en 1958 par l'Institut d'Émission de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun, dans les dénominations de 50, 100, 500 et 1 000 francs. Dans cette série, les coupures de 5, 10 et 20 francs modifiées "IEAEFC" en 1957 sont considérées comme appartenant à la série "CCFOM-Bifra" constituant les billets de la deuxième génération.

*Verso du billet de 1 000 francs (1958)
de l'Institut d'Émission de l'Afrique Équatoriale Française
et du Cameroun (1), sa maquette originale (2),
œuvre de Pierre Munier
et la photographie (3) qui inspira l'artiste.*





56 x 104 mm (1957).



64 x 118 mm (1957).



70 x 130 mm (1957).



83 x 128 mm (1957).



103 x 159 mm (1958).



90 x 139 mm (1958).



30 76 x 117 mm (1958).

Appartiennent également à la troisième génération des billets d'Afrique Centrale, toutes les coupures mises en circulation par la Banque Centrale des États de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun (BCEAEC) conformément aux statuts et à la raison sociale qui lui ont été conférés par l'Ordonnance du 4 avril 1959.

Il s'agit de la série "Banque Centrale Cameroun" dans les coupures de 100, 500, 1 000 et 5 000 francs émises uniquement pour le compte du Cameroun et de la série "Banque Centrale Afrique Équatoriale" dans les coupures de 100, 500, 1 000 et 5 000 francs émises pour les autres États de l'ex-Afrique Équatoriale Française.



83 x 128 mm (1961).



103 x 159 mm (1958).



83 x 128 mm (1961).



90 x 139 mm (1958).



82 x 128 mm (1963).



90 x 139 mm (1964).

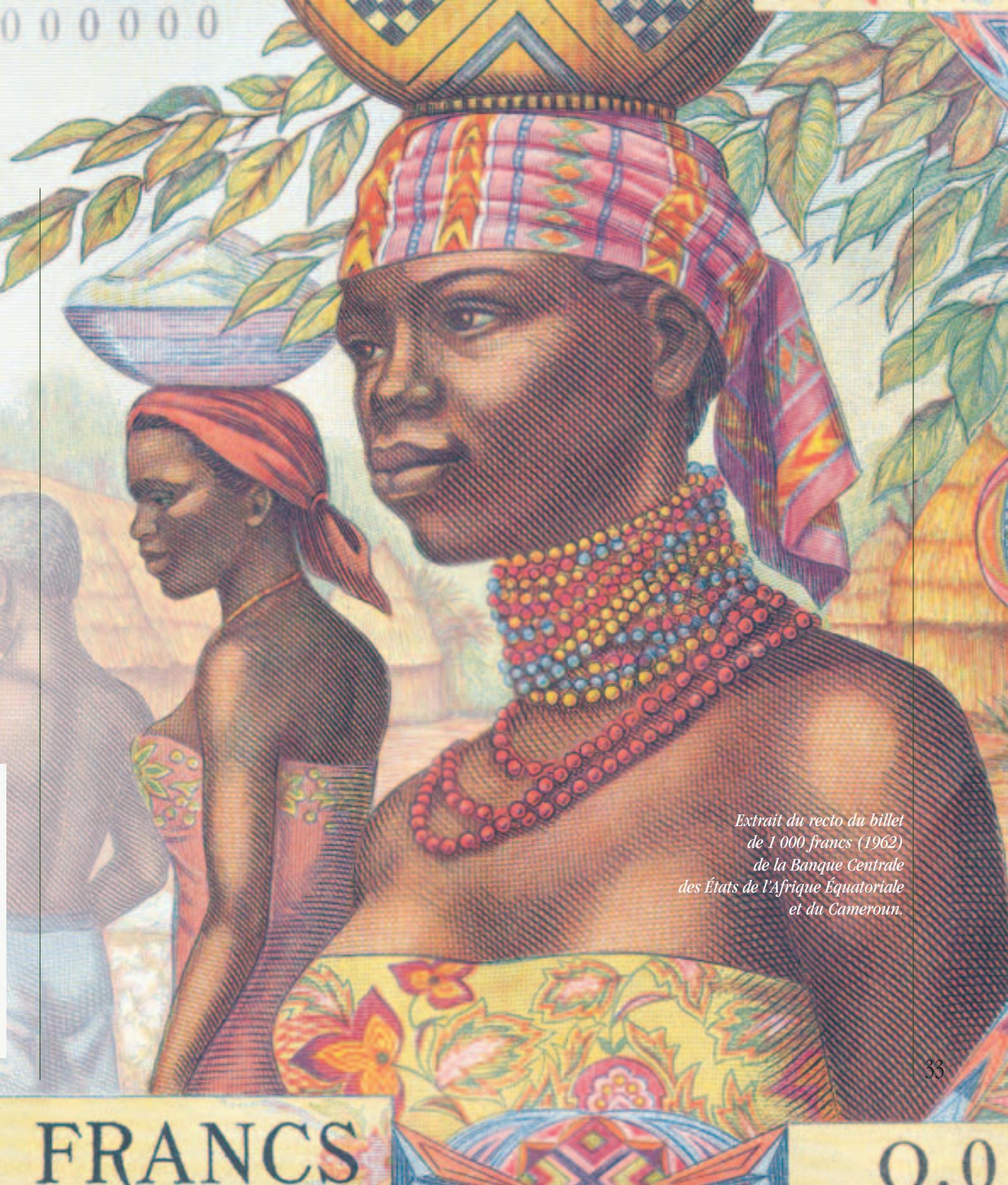


103 x 159 mm (1963).



110 x 171 mm (1962).

0 0 0 0 0 0



*Extrait du recto du billet
de 1 000 francs (1962)
de la Banque Centrale
des États de l'Afrique Équatoriale
et du Cameroun.*

FRANCS

0.0



83 x 128 mm (1963).



92 x 169 mm (1971).



110 x 170 mm (1961).



92 x 169 mm (1971).



92 x 169 mm (1971).

Sur cette dernière série de coupures, chaque État émetteur est identifié, pour la première fois, par une lettre-repère distincte, placée à la suite du numéro de série, au recto du billet comme ci-après :

- **A** : Tchad
- **B** : Centrafrique
- **C** : Congo
- **D** : Gabon

On inclut également dans cette série, la coupure de 10 000 francs de grand format à l'effigie de Bokassa, ancien Président, émise par la République Centrafricaine, en 1968. La coupure de 100 francs à l'effigie du Gouverneur Général de l'Afrique Équatoriale Française Félix Éboué surchargée "Banque Centrale", mise en circulation postérieurement à 1959, est considérée comme appartenant à la série "IEAEFC".



92 x 169 mm (1971).



Verso commun.



131 x 190 mm (1968).

Quatrième génération de billets : de 1972 à nos jours

Création de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)

La quatrième génération de billets de banque en Afrique Centrale est constituée de billets mis en circulation par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) jusqu'à nos jours.

Depuis sa création en 1972, la BEAC cultive la tradition d'un renouvellement décennal de la gamme complète de ses billets. C'est ainsi qu'une première gamme a été mise en circulation en 1972, une deuxième en 1982 dans les coupures de 10 000, 5 000, 1 000 et 500 et la dernière en date, en 1992, soit encore dix ans plus tard, dans les coupures de 10 000, 5 000, 1 000, 500 et pour la première fois, une coupure de 2 000 a été mise en circulation. Pour l'année 2002 marquant le trentième anniversaire des Accords de Brazzaville, la BEAC a obtenu de son Conseil d'Administration l'autorisation de travailler sur un projet de création d'une nouvelle gamme de billets.

La quatrième génération des billets circulant en Afrique Centrale se décline actuellement en trois séries de billets.



Dessins originaux des portraits des rectos des billets de 500 francs pour la République Populaire du Congo, la République Gabonaise et la République du Tchad, "type 1972".



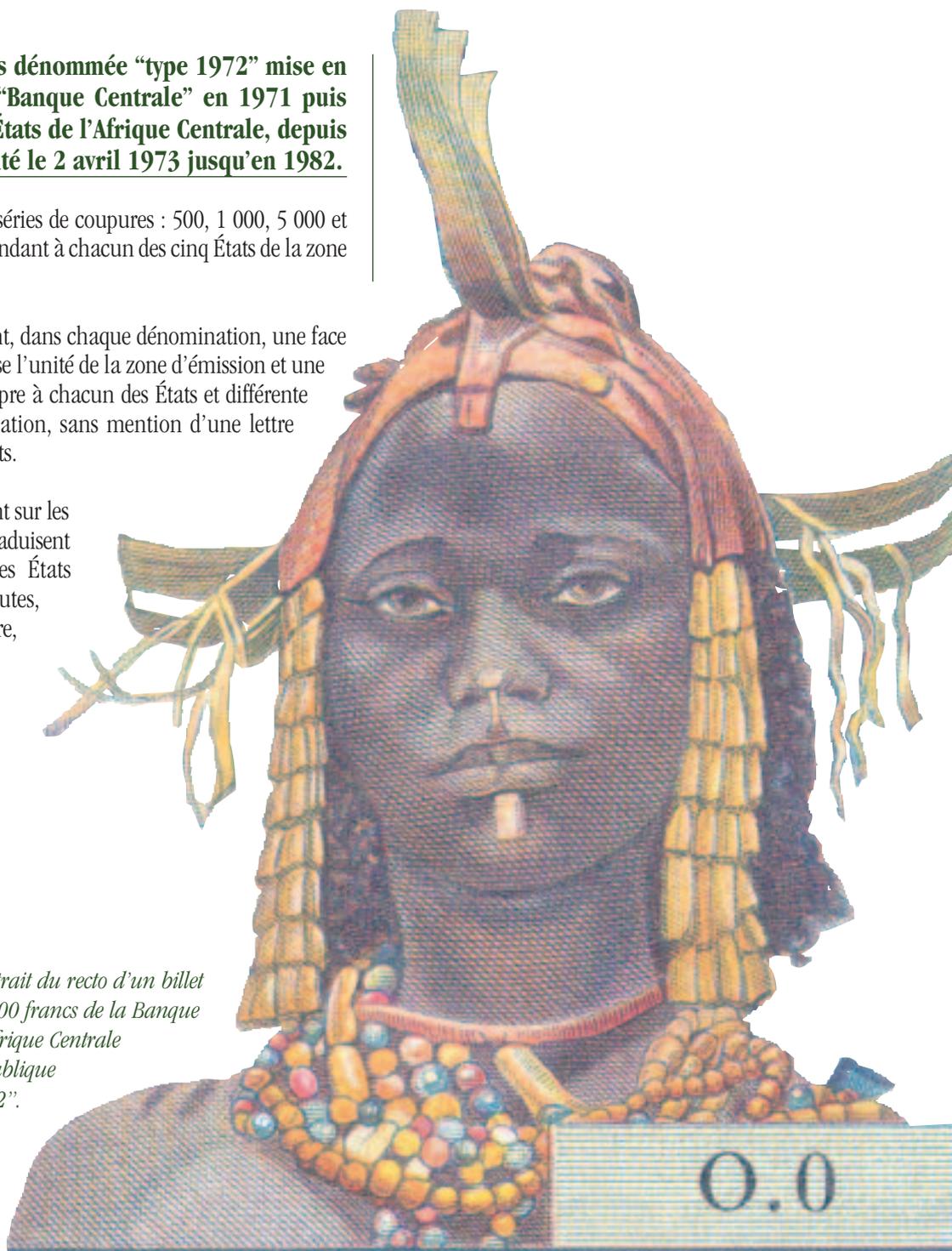
La gamme de billets dénommée “type 1972” mise en circulation par la “Banque Centrale” en 1971 puis par la Banque des États de l’Afrique Centrale, depuis son entrée en activité le 2 avril 1973 jusqu’en 1982.

Elle comprend cinq séries de coupures : 500, 1 000, 5 000 et 10 000 francs, correspondant à chacun des cinq États de la zone d’émission.

Ces billets comportent, dans chaque dénomination, une face commune qui symbolise l’unité de la zone d’émission et une face personnalisée, propre à chacun des États et différente pour chaque dénomination, sans mention d’une lettre d’identification des États.

Les motifs qui figurent sur les deux faces des billets traduisent l’essor économique des États de la Sous-Région (routes, mines, ponts, agriculture, formation, etc.).

Extrait du recto d’un billet de 1 000 francs de la Banque des États de l’Afrique Centrale pour la République du Tchad, “type 1972”.



“Type 1972”



81 x 157 mm.



81 x 157 mm.



81 x 157 mm.



81 x 157 mm.



Verso commun.



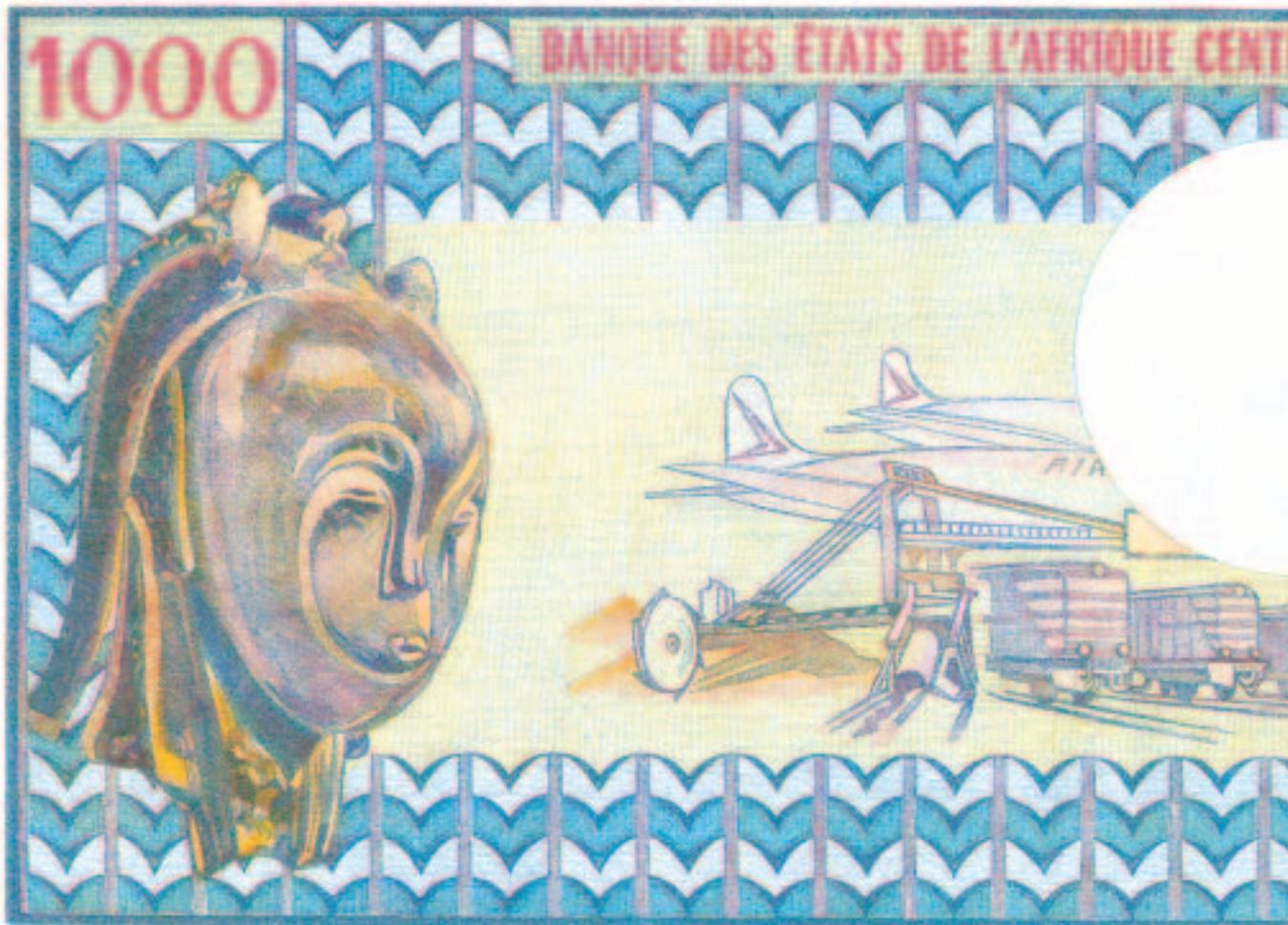
81 x 157 mm.



81 x 157 mm.



“Type 1972”



Verso commun.





83 x 159 mm.



83 x 159 mm.



83 x 159 mm.



83 x 159 mm.

“Type 1972”



86 x 162 mm.



86 x 162 mm.



Verso commun.



86 x 162 mm.



86 x 162 mm.



86 x 162 mm.



86 x 162 mm.

“Type 1972”



92 x 169 mm.



92 x 169 mm.





92 x 169 mm.



92 x 169 mm.



La gamme de billets appelée “type 1982” mise en circulation successivement à partir du 1^{er} janvier 1983 par la BEAC dans les coupures de 500, 1 000, 5 000 et 10 000 francs.

Ces coupures sont rigoureusement identiques pour tous les États, soulignant ainsi l'esprit d'intégration qui anime les pays membres. Les billets comportent néanmoins, au recto, l'indication du nom de l'État où ils ont été émis pour des besoins de statistiques.

Dans cette catégorie, les coupures de 1 000 francs, émises en 1985 à l'occasion de l'entrée de la Guinée Équatoriale dans la zone d'émission, comportent l'effigie des chefs d'État respectifs pour ce qui concerne le Cameroun, le Gabon et la République Centrafricaine.

*Extrait du recto
des billets de 5 000 francs
de la Banque des États
de l'Afrique Centrale, “type 1982”.*



“Type 1982”



76 x 150 mm.



Verso commun.

“Type 1982”



78 x 155 mm.



78 x 155 mm.



78 x 155 mm.



78 x 155 mm.



Verso commun.



78 x 155 mm.



78 x 155 mm.



Verso commun.



86 x 162 mm.



86 x 162 mm.

“Type 1982”



92 x 169 mm.



Verso commun.



*Maquette d'artiste originale
du recto du billet de 10 000 francs
de la Banque des États
de l'Afrique Centrale, "type 1982".
Œuvre de Pierrette Lambert.*

La gamme de billets dénommée “type 1992”.

Dans le souci de lutter contre le phénomène de la contrefaçon et du faux-monnayage, les imprimeurs fiduciaires ont entrepris des recherches qui ont abouti à des produits sans cesse plus élaborés. Divers signes de sécurité ont été ainsi insérés dans les billets.

Avec la gamme “type 1992”, la BEAC a voulu saisir l’occasion de son vingtième anniversaire pour se mettre au diapason de cette évolution technologique fiduciaire, en renforçant les signes de sécurité tant au niveau du papier qu’au niveau des techniques d’impression des billets émis par elle. Le Conseil d’Administration a également arrêté à cette occasion le principe de billets identiques, sans effigie et sans face personnalisée, traduisant plus nettement la volonté de l’intégration sous-régionale des États membres.

- S’agissant du papier, l’amélioration de ses caractéristiques physico-chimiques ainsi que l’insertion de divers éléments de sécurité tels que le filigrane tridimensionnel, le fil de sécurité, les fibrettes invisibles mais fluorescentes sous lumière ultraviolette... ont contribué à cet effort sécuritaire des billets de banque de la Sous-Région.



*Extrait du recto du billet
de 500 francs de la Banque
des États de l’Afrique Centrale,
“type 1992”.*

“Type 1992”

• Pour ce qui concerne les impressions, aux motifs en traits traditionnels qui caractérisent l'industrie fiduciaire, les billets d'Afrique Centrale ont aussi intégré les fonds de sécurité permettant le “moirage” en cas de reproduction du billet par scanner ou photocopie, les microlettres, le système de transfert réfléchissant anti-photocopie (STRAP) et l'encre à couleur changeante suivant l'angle d'inclinaison du billet (OVI)...

Les billets de la “gamme 1992” sont par conséquent des coupures techniquement plus élaborées que toutes les précédentes car ayant intégré les dernières innovations intervenues dans le domaine fiduciaire à travers le monde. Ces coupures sont également plus fonctionnelles et plus adaptées à l'objectif d'intégration régionale de la CEMAC symbolisée par l'homogénéisation des signes monétaires dans tous les États. Pour chacune des coupures, les billets sont identiques pour tous les six États et ne comportent plus d'indication du nom de l'État d'origine en toutes lettres.

Une lettre d'identification et un code-barres spécifiques à chaque État figurent cependant au recto des billets pour les besoins de statistiques.

Les billets “type 1992” ont été mis en circulation par la BEAC en deux étapes.

LE 12 JUILLET 1993, POUR LES COUPURES DE 500, 1 000 FRANCS ET, POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS LA SOUS-RÉGION, UNE COUPURE DE 2 000 FRANCS.



75 x 139 mm.



75 x 148 mm.



75 x 153 mm.

000000

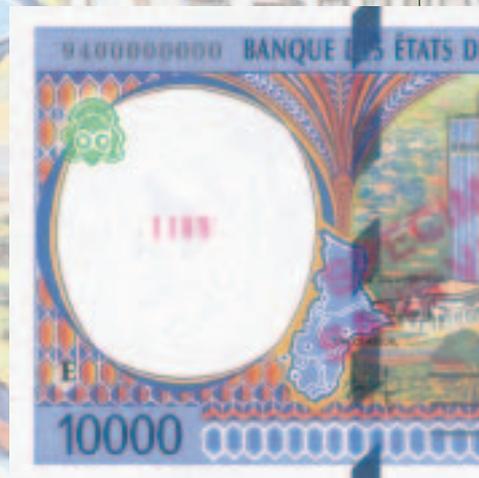
BANQUE DES ETATS

LE 20 DÉCEMBRE 1994, POUR LES COUPURES DE 5 000 ET 10 000 FRANCS.

“Type 1992”



80 x 161 mm.



DE L'AFRIQUE CENTRALE

100

*Maquette d'artiste originale
du recto du billet de 10 000 francs
de la Banque des États de l'Afrique Centrale,
"type 1992". Œuvre de Pierrette Lambert.*



85 x 165 mm.

55

DIX MILLE FRANCS

88 000000

La gamme de billets du “type 2002”.

En 2002, année qui marque le trentième anniversaire de la création de la Banque, la BEAC a obtenu de son Conseil d'Administration, l'autorisation de mener une étude de faisabilité en vue de la création prochaine d'une nouvelle gamme de billets.

En effet, la BEAC a pris l'habitude de renouveler sa gamme de billets tous les dix ans. L'année 2002 marquant le trentième anniversaire des Accords de Brazzaville, la BEAC a souhaité marquer l'événement en mettant en circulation de nouveaux billets.

À la fois pour des raisons techniques et financières liées à des contraintes de production mais aussi de traitement des billets en circulation, la BEAC a souhaité réduire les formats de ses billets et améliorer leurs caractéristiques techniques pour atteindre le niveau des nouveaux standards fiduciaires européens. Ceci aura pour conséquence un impact financier très positif pour la BEAC.

De même, d'un point de vue sécuritaire, du fait du développement et de la sophistication des différentes techniques de reproduction modernes, il était devenu indispensable pour la BEAC de se mettre au diapason des dernières innovations technologiques en matière de fabrication des billets, afin d'éviter ainsi d'exposer ses signes monétaires aux faussaires.

La future nouvelle gamme de billets devra donc tenir compte de toutes ces préoccupations. Ainsi, à l'image de la monnaie unique européenne, les “nouveaux CFA” devront intégrer tous les signes de sécurité visibles et invisibles modernes actuellement difficiles à reproduire par les faussaires. Mais ils devront aussi renforcer le principe désormais bien établi de l'homogénéité des signes qui caractérise l'intégration sous-régionale et qui fait qu'aucun élément graphique de différenciation des États n'apparaît sur les billets.



Les billets ayant circulé en Guinée Équatoriale avant le 1^{er} janvier 1985

Antérieurement au 1^{er} janvier 1985, date de son entrée dans la zone d'émission de la Banque des États de l'Afrique Centrale, la Guinée Équatoriale a utilisé successivement trois monnaies nationales.

Extrait du verso du billet de 5 000 bipkwele Banco de Guinea Ecuatorial (1979).



**La Peseta Guineana émise en 1969
par “El Banco Central”**



88 x 138 mm.



96 x 146 mm.



102 x 157 mm.



L'Ekuele émis de 1975 à 1978
par "Banco Popular"



65 x 155 mm.



69 x 160 mm.

78 x 178 mm.



**Le Bipkwele émis de 1979 à 1985
par “Banco de Guinea Ecuatorial”**



75 x 140 mm.

70 x 130 mm.



65 x 121 mm.



80 x 148 mm.

Repères chronologiques de l'Institut d'Émission

29 juin 1901

Création de la Banque de l'Afrique Occidentale (BAO) autorisée à émettre le franc en Afrique Occidentale Française pour continuer les activités de la Banque du Sénégal (21 décembre 1853). Le franc français étant institué par la loi du 17 Germinal an XI (17 avril 1803).

1920

Extension du privilège d'émission de la BAO en Afrique Équatoriale Française.

2 décembre 1941

Création de la Caisse Centrale de la France Libre (CCFL) chargée de l'émission monétaire en Afrique Centrale ralliée à la France Libre.

14 juillet 1942

Ordonnance autorisant la CCFL à émettre la monnaie à partir du 1^{er} août 1942 en Afrique Centrale.

2 février 1944

Création de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM) en remplacement de la CCFL pour l'émission en Afrique Centrale.



25 décembre 1945

Création du franc des Colonies Françaises d'Afrique (FCFA) avec la parité de 1 FCFA = 1,70 FF.

17 octobre 1948

Changement de parité du FCFA par rapport au franc français fixée à 1 FCFA = 2 FF.

20 janvier 1955

Création de l'Institut d'Émission de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun (IEAEFC) en remplacement de la CCFOM.

14 avril 1959

Création de la Banque Centrale de États de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun (BCEAEC) en remplacement de l'Institut d'Émission de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun (IEAEFC).

1960

Changement de parité du FCFA par rapport au franc français fixée à 1 FCFA = 0,02 FF, à la suite de la création du "nouveau franc" valant 100 francs anciens.

22 novembre 1972

Signature des Accords de Brazzaville et création de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et du franc de la Coopération Financière en Afrique (FCFA).

2 avril 1973

Début des activités de la BEAC et lancement de la première série de billets dite de "type BEAC" baptisée "gamme 72".

1^{er} avril 1978

Nomination à la tête de la BEAC d'un Gouverneur et d'un Vice-Gouverneur africains : MM. Casimir OYE MBA et Jean-Édouard SATHOUD.

1^{er} janvier 1983

Lancement de la seconde série de billets dite de "type BEAC" baptisée "gamme 82".

1^{er} janvier 1985

Entrée de la Guinée Équatoriale au sein de la zone d'émission de la BEAC et qui devient, de ce fait, membre de la Zone franc.

24 juillet 1990

Nomination de M. Jean-Félix MAMALEPOT au poste de Gouverneur en remplacement de M. Casimir OYE MBA.

16 octobre 1990

Importantes réformes des règles d'intervention de la Banque Centrale et création de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC).

Juillet 1993

Lancement des trois coupures (500, 1 000 et 2 000 francs) de la troisième série de billets dite de "type BEAC" baptisée "gamme 92".

12 janvier 1994

Réalignement monétaire du FCFA par rapport au franc français au taux de 1 FCFA = 0,01 FF.

1^{er} juillet 1994

Lancement du Marché Monétaire de l'Afrique Centrale.

Décembre 1994

Lancement des deux dernières coupures (5 000 et 10 000 francs) de la troisième série de billets dite de "type BEAC" de la "gamme 92".

1^{er} avril 1998

Nomination de M. Rigobert-Roger ANDELY au poste de vice-Gouverneur en remplacement de M. Jean-Édouard SATHOUD.

1^{er} juillet 1998

Nomination de M. GATA NGOULOU au poste nouvellement créé de Secrétaire Général.

1^{er} janvier 1999

Arrimage du franc CFA à la monnaie unique européenne, l'euro, au taux officiel de 1 EUR = 655,957 FCFA.

15 décembre 1999

Entrée en vigueur des nouveaux statuts de la BEAC ; le Gouverneur devient Président du Conseil d'Administration.

Bibliographie

Le Tome E de la codification du service Émission, le Musée de la Monnaie de la Banque des États de l'Afrique Centrale et les archives de la Banque de France constituent les sources principales de cet ouvrage.

ANTOINE (Régis), *L'histoire curieuse des monnaies coloniales.*

Billetes de bancos oficiales de 1896 a 1986,
Banco central del Uruguay.

DELPUECH (Claude), *Les billets de banque de la Caraïbe.*

GADOURY (V.), COUSINE (G.), *Monnaies coloniales françaises 1670-1980.*

KOLSKI (Maurice), LECLERC (Roger), *Les billets africains de la Zone franc, éditions Gadoury.*

OBERTHUR (F.-C.), *Musée de la Monnaie BEAC.*



BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

Gouverneur - Monsieur Jean-Félix MAMALEPOT

Siège : B.P. 1917 - Yaoundé - Cameroun
Tél. (237) 223 40 30 / 223 40 60 - Fax (237) 223 33 29
E-mail : beac@beac.int



Comité de rédaction

Président : Rufin MALIKO - Directeur de l'Émission Monétaire,
Robert ROYINGAM - Adjoint du Directeur de l'Émission Monétaire,
Clément GUÉRÉMODONGOU - Chef du Service des Études et du Contrôle de la Qualité des Signes Monétaires

Réalisation

Banque de France
(Direction Générale de la Fabrication des Billets)

Création graphique

ma.com (+33) (0) 473 281 313

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle,
par quelque procédé que ce soit, du texte et/ou des billets contenus dans le présent ouvrage, est strictement interdite.

Directions Nationales et Siège Social

CAMEROUN	RCA	CONGO	GABON	GUINÉE ÉQUAT.	TCHAD
B.P. 83 - Yaoundé	B.P. 851 - Bangui	B.P. 126 - Brazzaville	B.P. 112 - Libreville	B.P. 501 - Malabo	B.P. 50 - N'Djamena
Fax (237) 223 33 80	Fax (236) 61 19 95	Fax (242) 83 63 42	Fax (241) 74 45 63	Fax (240-9) 20 06	Fax (235) 52 44 87
Tél. (237) 223 04 86	Tél. (236) 61 24 01	Tél. (242) 83 45 64	Tél. (241) 74 02 09	Tél. (240-9) 20 10	Tél. (235) 51 41 76